

## TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

# Grand Paris Express : « que faire des déblais ? », se demandent les députés

LE MONITEUR.FR - Publié le 25/03/2015 à 10:58

**Mots clés :** Démarche environnementale - Établissement recevant du public (ERP) ou assimilé - Politique des transports - Transport collectif urbain

© Jean-Philippe Defawe/Le Moniteur - Les tunneliers du chantier du Grand Paris Express excaveront plus de 20 millions de m<sup>3</sup> de terre. Que faire de ces déblais ?

**Comment gérer les millions de tonnes de terre qui seront excavées lors de la réalisation des 200 km de lignes et des 69 gares du futur métro de Grand Paris ? Après un rapport de la Commission du développement durable de l'Assemblée nationale, une table ronde organisée mardi 24 mars a tenté d'apporter les premières réponses.**

200 kilomètres de voies ferrées nouvelles, 69 gares : le chantier titanesque du Grand Paris Express va générer une quantité de déblais et de déchets gigantesque. Combien de tonnes ? Qu'en faire ? Où les mettre, comment les retraiter, les recycler, les réutiliser ? Autant de questions que les députés membres de la Commission du développement durable avaient à poser dans la lignée du [rapport d'information d'Yves Albarello \(UMP\) et Alexis Bachelay \(PS\)](#).

Pour répondre à ces questions : Philippe Yvin président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), maître d'ouvrage du chantier ; Erwan Le Meur, président de FEDEREC BTP (branche bâtiment de la fédération des entreprises de recyclage) et Patrick Aimon, président de la Fédération française du bâtiment Grand Paris.

## Et tout d'abord combien ?

Philippe Yvin a tenu d'emblée à mettre fin aux spéculations : « Le chantier du Grand Paris Express va générer « environ 40 millions de tonnes de déblais ». Un chiffre « à affiner », puisque la SGP vient de se voir octroyer un tronçon supplémentaire, la ligne 15 Est (anciennement sous maîtrise d'ouvrage du Stif), a-t-il précisé. « Cela représente 20 millions de m<sup>3</sup> de terre à excaver à partir de 2016, début des gros travaux », a poursuivi Philippe Yvin, et « ce volume représente entre 10 et 20% de la production annuelle de déchet en Ile-de-France, donc c'est un volume très important ».

Sur l'ensemble des déchets « il y a environ 10% de terres polluées, 45% de terres gypsifères (donc sulfatées, ndlr) et 45% de terres inertes », a détaillé Philippe Yvin, soulignant les « coûts extrêmement différents » de traitement de ces différents types de déchets.

## Comment déplacer ces millions de m<sup>3</sup> de terre ?

La SGP ambitionne de « privilégier des modes de transport fluvial et ferroviaire » pour leur évacuation. Ainsi pour le chantier de la ligne 15 sud, des accords sont « en train d'être conclus » avec Port de Paris et Réseau ferré de France (RFF) pour la mise en place de deux plateformes fluviales (sur l'île de Monsieur à Sèvres et aux Ardoines à Vitry-sur-Seine) au plus près des futurs tunnels avec l'un, et des sillons ferroviaires négociés avec l'autre.

## Que faire ensuite des ces terres souvent polluées ?

Il faudra dans un premier temps les stocker dans des plateformes « tampons », proches des tunneliers. Ensuite, l'idée défendue par Philippe Yvin et Erwan Le Meur, c'est de valoriser un maximum ces terres excavées, terres dont, et ce serait une nouveauté sur un tel chantier, on pourrait assurer la traçabilité. « 5 à 10 % des terres inertes pourraient être réutilisées » a ainsi estimé Erwan Le Meur. « Un exemple de valorisation serait de transformer au maximum les déchets

en matière première et de créer ainsi une économie circulaire. On pourrait par exemple combler des carrières, ou bien proposer ces terres pour des projets d'aménagement en Ile-de-France » a proposé Philippe Yvin.

« Pour les terres gypsifères, il serait possible de les cribler et récupérer des cailloux qui eux ne seront plus gypsifères. 15% seraient réutilisables » défend Erwan Le Meur. Mais pour cela précise le président de Federec BTP, « il faut faire sortir du statut de déchets les granulats recyclés qui pourraient être utilisés sur des chantier du Grand Paris ». Pour ce faire, un arrêté est en cours de rédaction. « Enfin les terres pourraient être chaulées. On pourrait en réutiliser environ 30 % et les utiliser ensuite comme remblais ». Et Erwan Le Meur de proposer que l'obligation d'utiliser 70% de matériaux issus du recyclage soit inscrite dans tous les marchés de travaux du Grand Paris.

#### **Mais avec quels moyens traiter ces déchets ?**

C'est le point crucial qui devra être réglé : l'infrastructure de traitement des déchets des chantiers de construction est pour l'instant insuffisante en Ile-de-France. « Les déchets non inertes mais non dangereux qui resteront après les chantiers de bâtiment (les gares et la rénovation des quartiers périphériques ndlr) nécessitent un équipement de tri. Or il existe seulement 6 chaînes sur le territoire francilien ce qui est trop peu », a détaillé Erwan Le Meur. « Ces chaînes ont une capacité de traitement de seulement 150.000 t. Il en faudrait 5 de plus pour les déchets du BTP et 10 chaînes spécifiquement dédiées au Grand Paris Express », selon lui. Erwan Le Meur propose ainsi que les plateformes tampons soient équipées de cribleuses et de machines à chauler.

Par ailleurs, l'innovation révolutionnaire pourrait bien venir du « projet Dragon », un projet européen qui vise à valoriser sur place immédiatement, les terres excavées par le tunnelier.

**Enfin, la question des moyens humains se pose : qui pour assurer la main d'oeuvre de cette filière ?** Et comment assurer que l'emploi aille aux Franciliens ? Aucune réponse n'a été apportée aux députés lors de la table ronde. Mais LeMoniteur.fr est en mesure de la leur fournir : le 22 janvier dernier une convention emploi/formation a été signée entre l'Etat, la région Ile-de-France (compétente sur la formation professionnelle et l'apprentissage), Pôle Emploi, les Missions locales de l'emploi, l'Education nationale via ses trois recteurs d'académie, la Société du Grand Paris (représentée par son président Philippe Yvin..., ndlr) et les représentant des fédérations de travaux publics de l'Ile-de-France et des Scop de BTP IDF-Normandie-Centre pour pourvoir 18.000 emplois.